

Délibération n°2024-06-23

Objet : Autorisation de signer le marché de location et entretien de linge hôtelier et de vêtements professionnels pour le CCAS de Villeurbanne

Président du CCAS :

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

Président de séance :

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Présent-e-s : Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Maryse ARTHAUD,

Madame Agathe FORT, Madame Rose-Marie MINASSIAN, Monsieur Nicolas BOILLOUX, Madame Virginie DEMARS, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD,

Madame Dominique GACHET, Madame Melouka HADJ-MIMOUNE, Madame Sophie HINSCHBERGER, Madame Cristina MARTINEAU.

Procurations : Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu GARABEDIAN

Monsieur Antoine PELCE donne pouvoir à Madame Maryse ARTHAUD.

Excusé-e-s : Madame Muriel BETEND, Monsieur Jean-Joseph PARRIAT, Monsieur Mamadou DISSA, Madame GUYONVARH Laure.

Mesdames, Messieurs,

Le CCAS de Villeurbanne utilise les services d'une entreprise de nettoyage et d'entretien de linge hôtelier et de vêtements professionnels pour le bon fonctionnement de ses établissements et de ses services.

Les personnels concernés sont les agents des résidences autonomie, du portage de repas et des EHPAD du CCAS de Villeurbanne (gardien(ne), infirmi(è)r(e), auxiliaire de soins, Agent(e)s des services techniques "ménage", Agent(e)s des services techniques "service en salle", Agent(e)s des services techniques "service", porteurs et porteuses de repas, référent restauration, diététicienne, aide-soignant(e), médecin, etc....

Le marché n°24.009 a pour objet la prestation de location et d'entretien du linge hôtelier et des vêtements professionnels des EHPAD et résidences autonomie du CCAS de Villeurbanne.

Ce marché est d'une durée de deux ans, reconductible 2 fois 1 an, sans excéder une durée totale de 4 ans.

C'est un accord-cadre sans minimum et avec maximum pour toute la durée de l'accord cadre de :

Période 1 : maximum de 260 000€ HT

Périodes 2 et 3 : maximum annuel de 130 000€ HT

La consultation est passée par appel d'offres ouvert conformément aux articles L2124-1 et 2 et R2124-1 et 2 du Code de la commande publique.

Le marché est un accord-cadre mixte exécuté par émission de bons de commande et de marchés subséquents en application des articles L2125-1 et R2162-13, R2162-14 du Code de la commande publique. L'entreprise, sera rémunérée par application des prix unitaires HT mentionnés au bordereau de prix unitaires.

Les offres ont été analysées au regard des critères pondérés suivants :

- **Prix (pondération 40 %)**
- **Valeur technique : qualité du mémoire technique (pondération 50 %)**
 - o Qualité des produits et services proposés notamment qualité des échantillons et des fiches techniques (notation / 60)
 - o Organisation logistique de la prestation (notation / 40)
- **Performance en matière de protection de l'environnement (pondération 10 %)**

La publicité concernant cet appel d'offres ouvert a été envoyée le 11 avril 2024 au JOUE (publication le 13 avril 2024) et envoyée le 11 avril 2024 au BOAMP (publication le 13 avril 2024).

3 plis ont été réceptionnés dans les délais : ELIS SERVICE, KHALYGE 1, SA SDEZ

Il a été procédé à l'ouverture des plis le 14 mai 2024 à 12h05.

Les offres analysées étaient complètes et conformes.

La commission d'appel d'offres, au cours de la séance du 11 juin 2024, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise dont l'offre était économiquement la plus avantageuse.

L'entreprise retenue est la suivante :

KALHYGE 1

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 11 juin 2024, je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir :

- o autoriser Monsieur le Président du CCAS à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- o autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer tout document relatif à l'exécution du marché ainsi que toute modification
- o afférente ;

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

Ainsi fait et délibéré
Pour copie conforme à l'original
Villeurbanne, le 12 juin 2024
Le Président
Cédric Van Styvendael

